

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire tenue ce **vingt-septième jour de octobre 2010 à 18h30**
au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier, et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

10-10-309

Société québécoise d'assainissement des eaux - Refinancement

ATTENDU l'offre de la S.Q.A.E. d'acquitter le solde non amorti d'une obligation venant à échéance;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de rembourser à la Société québécoise d'assainissement des eaux une partie de l'échéance de l'obligation **Série BM** soit un montant de 35 000 \$;

QUE ce montant soit puisé à même le budget alloué pour la réalisation de la télé-métrie aux postes de pompage de la station d'épuration des eaux usées :

QUE le solde en capital non amorti d'environ 30 000 \$ soit refinancé à l'échéance tel que prévu.

ADOPTÉE

10-10-310

Plan d'implantation et d'intégration architecturale - Projet de construction de la compagnie Belleripe inc.

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée pour la construction de deux bâtiments industriels et d'un bâtiment servant de bureau pour cette industrie;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans la zone I-31 et que cette zone est assujettie au règlement no 2005-95 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU QUE selon l'article 2.8 dudit règlement, le conseil municipal doit approuver les plans déposés pour une telle demande de permis ;

ATTENDU QU'une avis favorable du comité consultatif d'urbanisme a été transmis au conseil municipal à l'égard de cette demande ;

ATTENDU QUE ce projet rencontre les objectifs et critères énumérés au chapitre 5 du règlement 2005-95.

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que le conseil approuve les plans déposés pour le projet de construction des bâtiments industriels de la compagnie Belleripe inc.

ADOPTÉE

10-10-311

Levée de la séance extraordinaire

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, la séance extraordinaire est unanimement levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire